

## PROCÈS-VERBAL DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le 20 décembre 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 14 décembre 2022, s'est réuni salle du Conseil en Mairie de Vatan sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe METIVIER.

**Présents** : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, MAILLET Cécile (arrivée à 19h34), MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, SURTEL Marie-Laure, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, SEGBO Brigitte (arrivée à 19h33), RIOULT Thierry (arrivé à 19h33).

**Délégations** : CHABENAT Jean-Michel à MALASSINET Alain, CANOREL Stéphanie à MÉTIVIER Philippe, HUIDO Etienne à RIOULT Thierry

**Absent** : MANDEL Aurélien

**Assistait également à la réunion** : GARDETTE Olivier, Directeur Général des Services, ALBRAND Céline, Rédacteur Territorial.

A été nommé secrétaire de séance au vu de l'article L2121-15 du CGCT, PION Bruno.

### Délibérations

#### Urbanisme :

1. N°2022.12.01 : Approbation, dénomination et numérotation des voies

#### Ressources humaines :

1. N°2022.12.02 : Approbation du tableau des effectifs

#### Finances

1. N°2022.12.03 : Demande de subvention DETR 2023 pour la réhabilitation de l'Hôtel de France (2<sup>ème</sup> tranche)
2. N°2022.12.04 : Cession immeuble 63 rue Grande
3. N°2022.12.05 : Autorisation spéciale de crédits d'investissement n°1 – exercice 2023

### Questions diverses

### Espace aux adjoints

#### **Délibération n°2022.12.01 : Approbation, dénomination et numérotation des voies**

Vu la délibération en date du 19 janvier 2021 approuvant la procédure de dénomination et de numérotage des voies communales,

Vu la délibération en date du 15 mars 2022 approuvant la dénomination et la numérotation des voies,

Vu la demande de la Poste visant à compléter la délibération citée précédemment,

Considérant que l'ensemble des numéros créés et l'ensemble des nouvelles dénominations doivent apparaître dans une délibération afin de permettre la saisie sur la base adresse nationale,

Monsieur le Maire propose de valider les numéros des voies tel que proposé ci-dessous ainsi que les nouvelles dénominations créées :

- Chemin de la Fontaine du Parc

Nouveaux n°	Nouvelles adresses
35 bis – 84 - 86	Avenue de la Sentinelle
1 – 2	Ruelle au loup
1 – 2 – 4	Chemin de la Fontaine du Parc
37- 39 – 41 – 43 – 45 – 47 – 49 – 51 – 53 – 55	Rue de la République
77	Le Ganis
63	ZI Les Noyers
633	Route de Châteauroux

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
A L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS,**

- **Accepte** de valider les numéros et les noms attribués à l'ensemble des voies communales selon le tableau.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un complément à la précédente délibération et que le dossier avance bien.*

**Délibération N°2022.12.02 : Approbation du tableau des effectifs**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le Décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité,

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs mis à jour et demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer :

N°	Poste	Permanent (P) / Non permanent (NP)	Date De fin	CAT	Durée de service	Filière	Service	Pourvu (P)/ Non pourvu (NP)
2	Attaché principal	P		A	35 h	Administrative		NP
3	Rédacteur Principal de 1ère classe	P		B	35 h	Administrative	Communication	P
4	Rédacteur	P		B	35 h	Administrative	Sec. Direction	P
5	Adjoint administratif principal de 1ère classe	P		C	35 h	Administrative	Comptabilité	P
6	Adjoint administratif principal de 2ème classe	P		C	35 h	Administrative	RH	P
7	Adjoint administratif principal de 2ème classe	P		C	35 h	Administrative	Etat Civil	P
8	Adjoint administratif	P		C	27 h	Administrative	Urbanisme	P
9	Adjoint administratif	P		C	35 h	Administrative	Accueil	NP
10	Technicien	P		B	35 h	Technique		NP

11	Agent de maîtrise	P		C	35 h	Technique	Technique	P
12	Agent de maîtrise	P		C	35 h	Technique	Technique	P
13	Adjoint technique principal de 1ère classe	P		C	35 h	Technique	Esp Verts	P
14	Adjoint technique principal de 1ère classe	P		C	35 h	Technique		NP
15	Adjoint technique principal de 1ère classe	P		C	35 h	Technique		NP
16	Adjoint technique principal de 2ème classe	P		C	35 h	Technique	Esp Verts	P
17	Adjoint technique	P		C	35 h	Technique	Technique	NP
18	Adjoint technique	P		C	35 h	Technique	Pôle Ménage	NP
19	Adjoint technique	P		C	35 h	Technique	Technique	P
20	Adjoint technique	P		C	35 h	Technique	Pôle Ménage	P
21	Adjoint technique	P		C	35 h	Technique	Esp Verts	P
23	Adjoint technique principal 2ème classe	P		C	35 h	Technique	Esp Verts	P
24	Adjoint administratif	P		C	17 h 30	Administrative		NP
25	Adjoint technique	P		C	35 h	Technique	Technique	P
26	Chef de projet	NP	31/05/26	A	17 h 30		PVD	P

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
A L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS,**

- **Accepte** le tableau des effectifs présenté par Monsieur le Maire.

*Monsieur le Maire explique que le tableau doit passer au Comité Technique pour validation.*

**Délibération N°2022.12.03 : Demande de subvention DETR 2023  
pour la réhabilitation de l'Hôtel de France (2<sup>ème</sup> tranche)**

Vu les conditions d'attribution des subventions de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2023, et notamment la circulaire préfectorale du 20 novembre 2022,

Considérant que la commune peut solliciter une subvention DETR d'un montant de 30 à 50 % des travaux, pour la 2<sup>ème</sup> tranche de la réhabilitation de l'Hôtel de France (pour rappel la 1<sup>ère</sup> tranche concernait l'acquisition et les travaux de toiture),

Considérant que le plan de financement de cette 2<sup>ème</sup> tranche est ainsi proposé :

DÉPENSES HT :		<b>170 293,00 €</b>
dont :	étude thermique :	2 200,00 €
	chauffage :	77 316,00 €
	RVRAT chauffage :	1 040,00 €
	aménagement cuisine :	23 000,00 €
	électricité :	6 737,00 €
	menuiserie-isolation :	60 000,00 €
RECETTES :		<b>170 293,00 €</b>
dont :	DETR (50 %) :	85 146,50 €
	Région CRST (50 % isolation) :	31 100,00 €
	autofinancement (36,67 %) :	54 046,50 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le nouveau plan de financement de cette opération pour la tranche 2,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention DETR prévue par ce plan.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS,**

- **Approuve** le plan de financement des travaux exposé ci-dessus pour la tranche 2 de la réhabilitation de l'Hôtel de France.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter la subvention DETR prévue par ce plan de financement auprès des services de l'Etat.

*Monsieur le Maire explique que la délibération a été modifiée au dernier moment car les devis ont changé.*

**Délibération N°2022.12.04 : Cession immeuble 63 rue Grande**

Vu la délibération du conseil municipal n° 2022.06.03 du 28 juin 2022 qui a acté la vente de la maison située au 63 rue Grande (ou Grande Rue pour le cadastre) avec un prix de vente fixé à 60 000 euros,

Considérant la difficulté de trouver un acquéreur disposé à payer ce prix,

Considérant que la seule personne intéressée jusqu'à maintenant a fait une proposition d'un montant de 50 000 euros à l'agence Domus Immobilier de Vatan,

Il est proposé de baisser le prix de vente initial de ce bien et de le fixer à 50 000 euros.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,  
A L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS,**

- **Accepte** de vendre l'immeuble appartenant à la commune sis 63 rue Grande au prix principal de 50 000 euros,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

*Monsieur le Maire rappelle que le bien avait été estimé entre 35 000 et 65 000 €. La Commune a une offre à 50 000 € qui est acceptable puisque l'isolation est à refaire.*

**Délibération N°2022.12.05 : Autorisation spéciale de crédits d'investissement n°1 – exercice 2023**

Vu l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales qui permet de pouvoir engager et mandater de nouvelles dépenses d'investissement avant l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts lors de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette en capital,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de prévoir ce dispositif dès maintenant,

Vu le budget de l'exercice 2022, décisions modificatives comprises,

Considérant que le quart des crédits d'investissement de l'exercice 2022, hors comptes 164 (emprunts) et ligne budgétaire 001 (déficit d'investissement reporté), est de 195 420,98 €,

Il est proposé l'autorisation des crédits d'investissement suivants pour l'exercice 2023, qui devront être repris au budget 2023, avec un contrôle au niveau du chapitre, ou de l'opération le cas échéant, comme cela est appliqué pour les autres actes budgétaires de la commune :

imputation	affectation des crédits	montant
art. 165	dépôts et cautionnements reçus	1 000
art. 2158	autres installations, matériel et outillage techniques	15 000

art. 2315	installations, matériel et outillage techniques	15 000
art. 2313-225	2 <sup>ème</sup> tranche réhabilitation Hôtel de France	100 000
Total autorisation de crédits n° 1 :		<b>131 000</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,  
A L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS,**

- **Approuve** l'autorisation spéciale de crédits d'investissement n° 1 pour l'exercice 2023 proposée par Monsieur le Maire.

*Monsieur le Maire explique que cette délibération permet d'engager des investissements avant le vote du budget.*

**Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 48.**

Monsieur le Maire informe des Vœux de la Municipalité qui auront lieu le 6 janvier à 18h à la salle des fêtes. Des invitations ont été envoyées aux présidents d'associations, commerçants et entreprises mais la cérémonie est ouverte à tous les habitants.

Monsieur le Maire informe qu'il travaille sur plusieurs dossiers pour trouver de nouveaux médecins (départ fin septembre des Drs Proutière). Une orthophoniste qui vient d'emménager à Vatan pourrait y installer son cabinet.

Monsieur le Maire évoque le Marché de Noël et son organisation qui devrait être à revoir.

**Espaces pour les adjoints**

 **Frédérique FOURRÉ**

Mme FOURRÉ informe que le bulletin municipal est en cours d'élaboration et que les idées des conseillers sont les bienvenues.

 **Cécile MAILLET**

Mme MAILLET informe qu'elle a reçu Episol qui l'a informé de la baisse du nombre de demandeurs. Les gens n'osent plus demander de l'aide. Une publication Facebook a été mise pour relancer l'activité.

**Autres informations :**

- Une réunion gérontologie a eu lieu, la prochaine sera en janvier.
- Mme Stoësel a fêté ses 100 ans.
- Des ateliers Mémoire et Equilibre sont toujours en cours à la salle des fêtes pour les seniors.
- L'atelier décoration florale du 7 décembre était complet.
- Les colis des aînés ont été distribués.
- Des démarches frauduleuses pour l'aide à l'isolation ont eu lieu. Monsieur le Maire informe qu'il y en a également eu une pour des calendriers du Sictom.
- La prochaine réunion du CCAS aura lieu en janvier pour la mise en place des actions 2023.
- Un distributeur de protections périodiques sera opérationnel en janvier à l'Espace France Services.

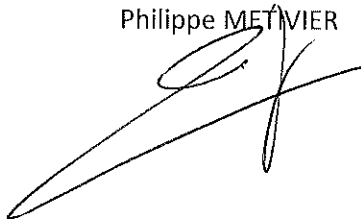
 **Alain MALASSINET**

M. MALASSINET informe que les travaux sur la route de Ménétréols seront terminés avant la fin de l'année.

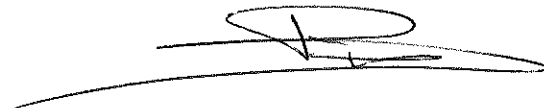
Il informe également du travail des agents du personnel technique : décorations de Noël, montage et démontage des stands, élagage, cyclocross du 11 décembre...

Une étude est en cours avec la DDT pour un chemin piétonnier sur la route d'Issoudun.

Le Maire,  
Philippe METVIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'P' followed by a vertical stroke and a horizontal line extending to the left.

Le secrétaire de séance,  
Bruno PION

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'B' with a horizontal line extending to the right.